



Règles de vie de l'école de Gingins

Les élèves respectent ces règles de 7h50 à 15h15

1. Sécurité

- Les objets à roulettes (vélos, trottinettes, skates, chaussures à roulettes,...) sont interdits dans la cour d'école, sur le chemin menant au bus et au parking ainsi que dans l'école.
- Les élèves respectent le périmètre de la cour d'école pendant les récréations et restent à l'extérieur des bâtiments.
- Les élèves doivent impérativement rester à l'extérieur du bâtiment jusqu'à la sonnerie.
- Les boules de neige sont interdites dans la cour d'école et sur le chemin menant au bus et au parking.
- Les élèves qui prennent le bus doivent prendre le chemin marqué en jaune, en longeant la salle de gym, se tenir derrière les barrières et écouter les consignes du surveillant.
- Les parents qui accompagnent leur enfant en voiture le déposent sur le parking de la poste uniquement.
- Seuls les ballons en mousse sont autorisés.

2. Il est interdit de marcher sur le toit de la poste et il faut respecter le panneau « pelouse interdite ».

3. Les parapluies sont interdits de la 1P à la 4P.

4. Les jouets de la maison ne peuvent pas être utilisés pendant l'école.

5. Les élèves jettent leurs déchets dans la poubelle et recyclent ce qui peut l'être.

6. Les appareils électroniques (téléphones portables, iPod,...) sont éteints et rangés dans le sac d'école durant les heures d'école, y compris à la récréation.

7. Chaque élève est entièrement responsable des objets personnels qu'il amène à l'école (en cas de perte, vol, échanges, ...)

8. Les élèves sont sous la responsabilité des enseignant.e.s de 8h10 à 11h35 et de 13h30 à 15h05.

9. La tenue vestimentaire des élèves est adaptée au contexte scolaire.

L'élève qui enfreint ces règles de vie peut être sanctionné.

Les enseignant.e.s de Gingins